

Associés est identique à la transmission des pouvoirs de Champlain à Marc-Antoine de Châteaufort. (Décembre 1635).

II°
Port-Royal
(1604-36)

1o **Premier site** : — on lit dans *les Voyages de Champlain* que, le 10 juin 1604, il pénètre " dans un port dont l'entrée est large de 800 pas, qui a deux lieues de long et une lieue de large, que j'ai nommé le *Port-Royal* " ; — c'est l'ensemble du bassin actuel d'Annapolis. — En 1605, M. de Monts, abandonnant l'île de Sainte-Croix, fixe son établissement sur le site choisi par Champlain, en face de l'*Île-aux-Chèvres*, à l'embouchure de l'Equille (Annapolis River), sur la rive nord, où est sise aujourd'hui *Lower Granville*. — L'habitation reçut la dénomination du bassin, c'est-à-dire *Port-Royal*.

2o **Deuxième site** : — cette habitation est incendiée par Argall (1613), reconstruite par Poutrincourt (1614) sur un plan moins étendu. — Au printemps de 1628, le fils de William Alexander accoste avec 70 Écossais, y bâtit le *Scott's Fort*, dont on voit encore les ruines sur le même emplacement. — En 1632, il doit l'évacuer, en vertu du traité de Saint-Germain-en-Laye ; le fort reprend le nom de *Port-Royal*.

3o **Troisième site** : — la situation de La Hève sur l'Océan répondait aux projets maritimes de M. de Razilly ; — la nature du sol, boisé et rocailleux, déplaisait fort aux desseins agricoles de son lieutenant. — Charles de Menou se transporte avec ses cultivateurs (après 1636), à 5 milles plus loin, sur la pointe située entre la rivière de l'Equille et celle du *Moulin* (Allen River), où s'élève Annapolis Royale aujourd'hui : c'est encore *Port-Royal* qu'il l'appelle. — Ce fort fut : en 1654, pris par Sedgwick, en 1690 par Phipps, en 1710 par Nicholson ; — en 1694, attaqué sans succès par Church, en 1707 par March et Wainwright, en 1711, 1724 et 1747 par les Français et les Indiens ; — en 1781, sacré et abandonné par les troupes révolutionnaires des États-Unis.

1o **Création** : — M. d'Aulnay-Charnisay crée effectivement Port-Royal, en 16 années (1636-50). — Il le peuplé de colons que lui amènent, à ses frais, ses vaisseaux (1638-43). — Il leur distribue des terres en censives, leur enseigne le défrichement, l'élevage, l'exploitation des forêts. — Il crée des salines pour faciliter sur place le trafic des morues avec les villes d'Europe.

2o **Organisation** : — vers 1638, les Capucins secondent son action morale ; ils érigent un *séminaire*, sorte de pensionnat-externat pour les garçons des colons et des indigènes. — Le gouverneur fonde un séminaire pour les filles qu'il commit à la direction de madame de Brice, mère de deux missionnaires de Port-Royal, digne émule de sa contemporaine de Québec, madame de La Peltrie. — Le cardinal de Richelieu cède sa part d'actions dans la Compagnie d'Acadie, en faveur de ce double Institut. — C'est là la source de l'inaltérable fidélité des Micmacs et des Abénakis à la religion et à la France, aux " Pieds-nus " (Capu-